

**COMMUNE DE HASPRES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 février 2026 à 18H30**  
**Procès-Verbal**

\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six, le onze février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Haspres s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée le 6 février 2026 par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Mesdames LEMOINE Chantal, DAVOINE-VERNAT Irène, MORELLE Christiane, SAVARY-LEMAIRE Evelyne, BRIQUE-TAISNE Sylvie, BAUCHET Mélanie, CACHEUX Séverine, PLOUCHART Sylvie, COLIN Marie-Jeanne, FLAMENT-GUEGUEN Anne, WOITTEQUAND Martine et Messieurs DELATTRE Jean-François, REGNIER Jean-Luc, STIEVENARD Francis, LECOMTE José, COCQUELET Jean-Noël, BOULANGER Joffrey, BOUCHEZ Julien, NUTTIN Didier.

Absents excusés : Madame OWEL Annie (procuration à Monsieur REGNIER Jean-Luc), et Messieurs BIACHE Sébastien, LAMOTTE Gérald.

Était absent non excusé : Monsieur LESTOILLE Philippe.

**Le quorum étant atteint, le conseil commence avec 20 votants**

Mme Julie ROQUENCOURT, Secrétaire Générale, est également présente.  
Monsieur REGNIER Jean-Luc est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que sera rajouté à l'ordre du jour un point concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la fanfare municipale et que le point concernant l'autorisation de cession du bien cadastré B n°942 est ajourné et reporté au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des observations à présenter au sujet de la rédaction du précédent compte rendu et, dans le cas contraire de bien vouloir l'approuver. Aucune observation n'étant faite, le conseil passe au vote.

Le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité (délibération n°1-2026).

**1. Requalification de la rue de Villers : autorisation d'attribution et de signature des marchés de travaux (Délibération n°2-2026)**

Rapport de Monsieur Jean-François DELATTRE, Maire :

La procédure de consultation des entreprises a été lancée le 10 décembre 2025, selon la procédure adaptée pour les lots :

01 : Voirie

02 : Réseaux divers

Les candidats avaient jusqu'au 16 janvier 2026 pour remettre une offre.

Pour les deux lots passés selon la procédure adaptée, les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- Prix des prestations pour 60 points
- Valeur technique de l'offre pour 30 points répartis comme suit :
  - Moyens matériels dédiés à l'opération : 5 points

.../...

- Organisation, qualifications et expériences de l'équipe dédiée à l'opération : 5 points
  - Programme d'exécution des différentes phases techniques du chantier et l'interaction entre celles-ci : 20 points
- Crédibilité et pertinence du planning détaillé sur les différentes interventions propres au chantier pour 10 points

Pour ces lots, la Commission d'Appel d'Offres, réunie les 11 février 2026, a choisi les offres des entreprises suivantes :

| N° lot | Dénomination du lot | Entreprise classée première et choisie par la CAO | Montant de l'offre en € HT |
|--------|---------------------|---------------------------------------------------|----------------------------|
| 01     | Voirie              | SORRIAUX TP                                       | 313 762,00 €               |
| 02     | Réseaux divers      | EIFFAGE ENERGIES                                  | 320 133,00 €               |
|        | TOTAL € HT          |                                                   | 633 895,00 €               |

Le montant total des lots attribués s'élève ainsi à 633 895 €HT

Le Planning prévisionnel des marchés prévoit un démarrage des travaux à l'été 2026.

**En conséquence, je vous propose :**

- 1) D'attribuer les marchés des lots relevant de la procédure adaptée, les lots 01 et 02, aux entreprises classées premières par la Commission d'Appel d'Offres,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux afférents avec les entreprises, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;
- 3) Dire que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés seront inscrits au budget 2026.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la Commande publique ;

Vu le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche multi-accueil notifié le 22 avril 2021 ;

Vu la délibération n°58-2025 en date du 17 décembre 2025 ;

Considérant qu'il revient au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises choisies sous réserve que ces entreprises produisent leurs attestations fiscales et sociales ;

Entendu le rapport présenté le 11 février 2026 par Monsieur Jean-François DELATTRE, Maire ;

**Après avoir délibéré, décide, l'unanimité :**

- 1) D'attribuer les marchés des lots relevant de la procédure adaptée, les lots 01 et 02, aux entreprises classées premières par la Commission d'Appel d'Offres,

.../...

- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux afférents avec les entreprises, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;
- 3) Dire que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés seront inscrits au budget 2026.

Monsieur le Maire prend la parole sur les sujets suivants :

- Présentation du projet de béguinage Tiot Guy et choix de l'orientation esthétique en vu du dépôt du permis de construire.  
Il est à noter que les membres du conseil municipal ont opter pour l'option 2.
- Présentation du projet de la résidence de la rue de la Gare réalisé par la société Clésence

## 2. Elections municipales des 15 et 22 mars 2026 – Etat des heures de présence aux bureaux de vote (Délibération n°3-2026)

Exposé de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que les 15 et 22 mars 2026, se déroulera les élections municipales.

Afin d'organiser au mieux le déroulement de ces journées, Monsieur le Maire propose de désigner les membres des deux bureaux de vote du scrutin, à la salle polyvalente « Le Relais de Poste », et de fixer la répartition des permanences à assurer.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal fixe comme suit, et à l'unanimité, la composition des bureaux et la répartition des permanences :

Journée du 15 mars 2026 :

### Bureau n°1

| 8h00 - 10h00                                                                                                                                                                                                                              | 10h00 - 12h00      | 12h00 - 14h00             | 14h00 - 16h00          | 16h00 - 18h00        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------|------------------------|----------------------|
| Président : Mr Le Maire Jean-François Delattre<br>Suppléant : Mr José Lecomte<br>Assesseurs Titulaires : Mr Jean-Luc Regnier & Mme Mélanie Bauchet.<br>Assesseur Suppléant : Mme Jeannine Regnier.<br>Secrétaire : Mme Julie Roquencourt. |                    |                           |                        |                      |
| Mr Jean-Luc Regnier                                                                                                                                                                                                                       | Mme Evelyne Savary | Mr Bruno Flament          | Mme Marie-Jeanne Colin | Mr Jean-Luc Regnier  |
| Mme Mélanie Bauchet                                                                                                                                                                                                                       | Mme Sylvie Brique  | Mme Marie-Josephe Flament | Mr Bernard Caffiaux    | Mr Joffrey Boulanger |

.../...

**Bureau n°2**

| 8h00 - 10h00                                                                                                                                                                                                                      | 10h00 - 12h00            | 12h00 - 14h00          | 14h00 - 16h00       | 16h00 - 18h00       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------|---------------------|---------------------|
| <p>Président : Mme Chantal Lemoine<br/>Suppléant : Mme Irène Davoine<br/>Assesseurs Titulaires : Mr Bruno Flament &amp; Mr Daniel Delière.<br/>Assesseur Suppléant : Mr Romain Morelle<br/>Secrétaire : Mme Véronique Ninove.</p> |                          |                        |                     |                     |
| Mr Bruno Flament                                                                                                                                                                                                                  | Mme Anne Flament-Gueguen | Mr Julien Bouchez      | Mr Romain Morelle   | Mme Mélanie Bauchet |
| Mr Didier Nuttin                                                                                                                                                                                                                  | Mme Martine Woittequand  | Mr Sébastien Wojtowicz | Mr Sylvain Barbieux | Mr Bernard Caffiaux |

Journée du 22 mars 2026 :

**Bureau n°1**

| 8h00 - 10h00                                                                                                                                                                                                                                           | 10h00 - 12h00            | 12h00 - 14h00                | 14h00 - 16h00          | 16h00 - 18h00      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------------|------------------------|--------------------|
| <p>Président : Mr Le Maire Jean-François Delattre<br/>Suppléant : Mr José Lecomte<br/>Assesseurs Titulaires : Mr Jean-Luc Regnier &amp; Mme Jeannine Regnier<br/>Assesseur Suppléant : Mr Bernard Caffiaux<br/>Secrétaire : Mme Julie Roquencourt.</p> |                          |                              |                        |                    |
| Mr Jean-Luc Régnier                                                                                                                                                                                                                                    | Mme Anne Flament-Gueguen | Mme Marie-Françoise Delattre | Mme Marie-Jeanne Colin | Mme Sylvie Brique  |
| Mme Jeannine Regnier                                                                                                                                                                                                                                   | Mme Martine Woittequand  | Mr Daniel Delière            | Mr Bernard Caffiaux    | Mme Evelyne Savary |

.../...

**Bureau n°2**

| 8h00 - 10h00                                                                                                                                                                                                                          | 10h00 - 12h00      | 12h00 - 14h00          | 14h00 - 16h00       | 16h00 - 18h00        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------|---------------------|----------------------|
| <p>Président : Mme Chantal Lemoine<br/>Suppléant : Mme Irène Davoine<br/>Assesseurs Titulaires : Mr Daniel Deliège &amp; Mr Romain Morelle.<br/>Assesseur Suppléant : Mme Séverine Cacheux<br/>Secrétaire : Mme Véronique Ninove.</p> |                    |                        |                     |                      |
| Mr Didier Nuttin                                                                                                                                                                                                                      | Mme Sylvie Brique  | Mr Julien Bouchez      | Mr Romain Morelle   | Mme Mélanie Bauchet  |
| Mr Bruno Flament                                                                                                                                                                                                                      | Mme Evelyne Savary | Mr Sébastien Wojtowicz | Mr Sylvain Barbieux | Mme Séverine Cacheux |

Dit que les membres du bureau sont susceptibles de varier en fonction de la désignation d'assesseurs par les Partis Politiques.

**3. Ouverture de poste : Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (Délibération n°4-2026)**

Rapport de Monsieur Jean-François DELATTRE, Maire :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35<sup>èmes</sup>).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du code précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet.

.../...

Il est proposé :

- la création d'un emploi permanent d'agent technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par l'article L.332-21 du code général de la fonction publique, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- la modification du tableau des emplois à compter du 16/02/2026

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- 1) La création d'un emploi permanent d'agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 16 février 2026 :

Filière : Technique

Catégorie : C

Grade : Agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Ancien effectif : 1

Nouveau effectif : 2

- 2) Le poste d'adjoint technique permanent à temps complet est placé en poste vacant
- 3) Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
- 4) Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **4. Questions diverses**

##### **4.1. Demande de subventions exceptionnelle par la Fanfare Municipale de Haspres (Délibération n°5-2026)**

Rapport de Monsieur Jean-François DELATTRE, Maire :

Dans le cadre du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Fanfare Municipale de Haspres, dont les célébrations se tiendront les 7 et 8 mars 2026 à l'Espace François Mitterrand, la Fanfare municipale de Haspres souhaite solliciter une subvention exceptionnelle afin d'organiser de cet événement culturel majeur. Ce week-end anniversaire rassemblera plusieurs formations musicales de renom, parmi lesquelles la l'Harmonie d'Escaudain, la Fanfare Royale l'Avenir de Ghoy, l'Harmonie La Monchelloise, ainsi que deux ensembles de prestige : La Musique de l'Infanterie de Lille et le NATO Jazz Orchestra, programmés pour le concert du dimanche. L'événement, dont une partie est accessible gratuitement au public, vise à mettre en valeur 150 ans d'engagement musical, de transmission culturelle et de rayonnement local. La subvention demandée permettra de couvrir les frais liés à l'accueil des ensembles invités, à la logistique, à la communication, ainsi qu'à la mise en place d'une programmation accessible au plus grand nombre, afin de permettre à tous les habitants de célébrer dignement cet anniversaire exceptionnel.

.../...

Lors du vote des subventions de l'exercice précédent, une subvention exceptionnelle avait été octroyée à la Fanfare Municipale d'Haspres. Cette aide constituait en réalité la première partie du financement dédié à la préparation des festivités du 150<sup>e</sup> anniversaire. Toutefois, cette subvention initiale, bien que spécifiquement destinée au projet anniversaire, avait été intégrée dans le montant global de la subvention générale de fonctionnement, sans ligne identifiée distinguant son caractère exceptionnel. Ainsi, la présente demande vise à solliciter la seconde partie du financement exceptionnel, cette fois-ci de manière clairement identifiée, afin de finaliser l'organisation de ce jubilé historique pour la commune et pour l'ensemble des musiciens.

Le montant de la subvention exceptionnelle demandé est de 2 000 €.

Il est proposé de fixer le montant de la subvention exceptionnelle attribué à la Fanfare Municipale de Haspres à hauteur de 2 000 €

Le conseil Municipal ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-François DELATTRE, Maire, le 11 février 2026,

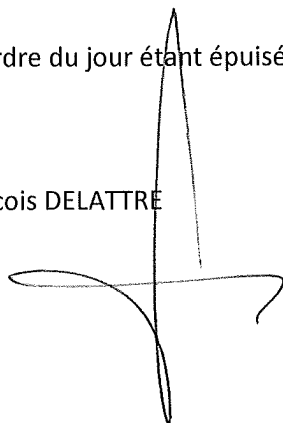
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer le montant de la subvention exceptionnelle attribué à la Fanfare Municipale de Haspres à hauteur de 2 000 €.

#### **5. Interventions des conseillers :**

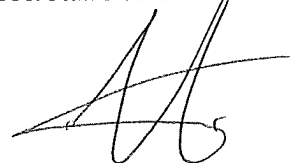
Madame Martine WOITTEQUAND informe les membres du conseil municipal que la commune a obtenue le label commune zéro déchet avec une luciole auprès du SIAVED. A la suite de cette obtention, la commune a gagné un spectacle financé par le SIAVED sur le thème de l'environnement et de la gestion des déchets. La date du spectacle sera déterminée par le SIAVED.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Jean-François DELATTRE

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop that crosses itself and ends with a small hook.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a series of sharp, angular strokes that form a distinctive, somewhat abstract shape.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le



ID : 059-215902859-20260305-6\_2026-DE